

VILLE DE VILLENROY



DICRIM

Dossier d'information communal des risques majeurs

Ce Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document destiné à nos concitoyens

Il récapitule et définit les principaux risques auxquels nous pouvons être confrontés et rappelle les numéros qu'il convient d'appeler en cas d'urgence.

Pour chaque risque, ce document énonce très simplement les bons réflexes et la conduite à tenir en cas de danger avéré.

Le DICRIM indique clairement la conduite à tenir en cas d'inondation pour limiter les dégâts et protéger les biens essentiels. Il en est de même pour les tempêtes dont la plus significative, celle de décembre 1999 est encore dans toutes les mémoires. Dans un tel contexte, arrêter les chantiers, fermer les fenêtres et autres ouvertures et rester à l'abri sont des réflexes de bon sens. Les rappeler n'est pas inutile et ce document le fait bien.

En ce qui concerne les risques industriels on trouvera dans ce dossier les différents sites que l'Etat est chargé de contrôler. Il le fait en permanence et vérifie les mesures de sécurité dont certaines sont très techniques. Toutefois, sachant que le risque « Zéro » n'existe pas, il est fort utile d'avoir pour chacun d'entre nous une ligne de conduite à tenir en cas d'incident.

Les risques liés au transport des matières dangereuses étant par essence plus aléatoires et multiformes, le présent document prend tout son sens et son utilité.

Dans notre civilisation où le principe de précaution règne en maître, la sécurité commence, pour chacun d'entre nous, par une prise de conscience de ce qui peut arriver. Pour cela, il faut être informé. C'est la raison d'être de ce DICRIM.

L'INFORMATION PREVENTIVE

En éditant et diffusant son Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs, la commune de Villenoy souhaite informer les Villenoyens ainsi que ceux qui travaillent ou qui exerce une activité dans les zones à risques à Villenoy. L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Le présent document recense les risques auxquels nous pouvons être exposés, quelles sont les mesures de prévention mises en place, et quels sont les comportements à adopter en cas d'alerte.

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un événement potentiellement dangereux est un aléa, il ne devient **risque majeur** que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en 3 grandes familles :

- Les risques **naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique.
- Les risques **technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage...
- Les risques de **transport collectifs** (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

DEFINITION :

Submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variable, due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et/ou durables.

CARACTERISTIQUES :

La crue est le débordement du débit d'un cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit moyen.

L'inondation est le débordement des eaux hors du lit mineur, celui dans lequel le cours d'eau s'écoule habituellement.

Les eaux occupent alors le lit majeur qui peut être scindé en deux zones :

- Une zone dite « de grand écoulement » où le courant a une forte vitesse
- Une zone de stockage des eaux dite également « zone d'expansion des crues » où la vitesse est faible et qui permet une réduction de la montée des eaux en aval.

L'ensemble de ces deux zones est également dénommé « champ d'inondation ».

MANIFESTATION :

Débordement du cours d'eau, remontée de la nappe phréatique ou remontée par les réseaux d'assainissement, stagnation des eaux pluviales : inondations de plaine. Ruissellement en secteur urbain saturant la capacité des réseaux d'assainissement pluviaux.

AMPLEUR :

Est fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations
- La surface et la pente du bassin versant
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux.

LE RISQUE A VILLENROY :

Notre territoire communal est soumis à chaque décennie aux désagréments liés à la montée des eaux de la Marne mais aussi aux débordements des eaux du ru de Rutel qui ne peuvent plus alors se jeter dans la Marne en crue. Les incidences des eaux de la Marne ne touchent que partiellement les fonds de parcelles des habitations sur une bande côté rivière, rue des Closeaux, rue Thiers, rue Mozart, rue de la Marne, place Picard, le parc du Baron Pelet, l'ancien site de la sucrerie aujourd'hui pôle médical et espace 1871. Si l'écoulement des eaux du ru de Rutel sur un secteur urbanisé, en période normale, ne pose pas de problèmes majeurs il n'en est pas de même lorsque le débit est trop conséquent et n'arrivent plus à s'évacuer. Dans un passé encore récent, les caves, les sous-sols se trouvent sous inondés.

Leçons du passé : crues de la Marne-les relevés à Meaux

- Crue de 1910: 6m20
- Crue de 1924: 5m76
- Crue de 1955: 5m73
- Crue de 1994: 4m45
- Crue de 1995: 4m32
- Crue de 2001: 4m29

Le seuil d'alerte est déclenché à 3m60 et le seuil de vigilance à 3m30

LA PREVENTION :

Des mesures ont été prises au niveau du département :

- La mise en œuvre de la réglementation de l'occupation des sols dans les zones susceptibles d'être inondées permettant ainsi d'imposer des mesures de protection.
- Strict contrôle des constructions nouvelles en zone inondable
- Travaux de protection des zones habitées
- Surveillance de la montée des eaux par des stations de mesure et d'alerte
- Existence de barrages réservoirs
- Elaboration et mise en place, si le besoin est, de Plans de Secours au niveau départemental
- Information de la population par les mairies.

L'ALERTE :

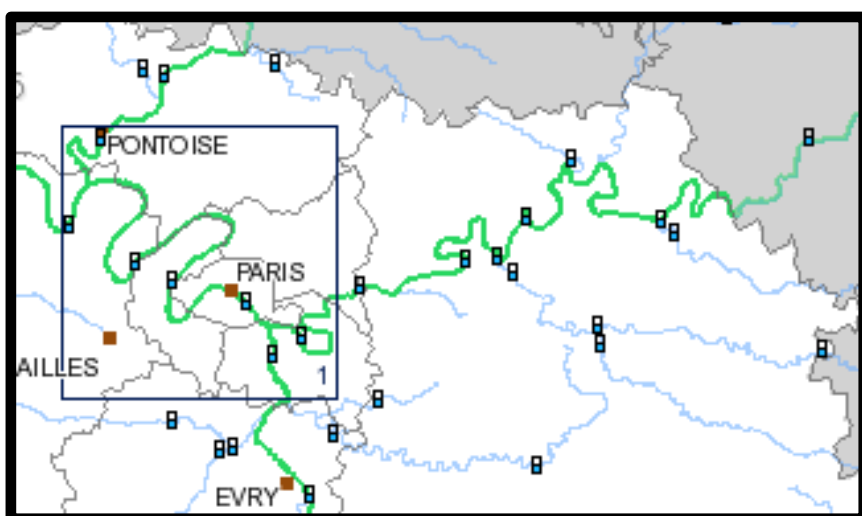
Un service d'annonce des crues piloté par la DRIEE. Il permet une surveillance de la montée des eaux et permettre alors de relayer l'information à la population par la radio, la télévision, les journaux.

Où s'informer ?

- En mairie
- France Inter : **FM 95.0**
- Radios locales 77FM : **FM 95.8**
- EvasionFM : **FM 88.8 Mhz**

Pour une information plus générale : sous-préfecture de Meaux – Préfecture : service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile

Internet : <https://www.vigicrues.gov.fr/>



LES BONS REFLEXES :

Avant :

- Mettez les produits toxiques hors d'atteinte
- Soyez informés en écoutant la radio (France Inter)

Pendant la crue :

- Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations
- Fermez le gaz et l'électricité
- Montez à pied aux étages
- Restez informés en écoutant la radio (France Inter)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école car celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Après la crue :

- Aérez et désinfectez les locaux
- Evacuez les dommages et renseignez-vous auprès de votre assureur
- N'établissez l'électricité que sur une installation sèche.

LE RISQUE :

En général sensiblement moins dévastatrices que les phénomènes touchant les zones intertropicales, les tempêtes affectant nos régions tempérées peuvent être à l'origine de pertes importantes en biens et aussi en vies humaines. Elles se traduisent par des vents d'un degré 10 (soit plus de 89 km/h) sur l'échelle de Beaufort qui comporte 12 degrés. Les dégâts causés par les vents peuvent aussi s'ajouter la force dévastatrice de pluies et des chutes de neige abondantes.

A VILLENROY :

Le risque de tempête concerne l'ensemble de l'Europe et en premier lieu le nord du continent situé sur la trajectoire d'une grande partie des perturbations atmosphériques. En France, la sensibilité est plus marquée dans la partie nord du territoire et surtout sur l'ensemble des zones littorales. Notre territoire peut donc être touché par des tempêtes comme celle survenue en décembre 1999.

LA PREVENTION :

La difficulté pour Météo France qui surveille les événements météorologiques, réside dans la précision de la prévision de l'intensité et de la localisation du phénomène. Des conseils de comportement accompagnent la carte transmise par Météo France.

VENT FORT

| Si votre département est orange | Si votre département est rouge |
|--|--|
| Risque de chutes de branches et d'objets divers | Risque de chutes d'arbres et d'objets divers |
| Risques d'obstacles sur les voies de circulation | Voies impraticables |
| Rangerez ou fixez les objets pouvant être emportés | Evitez les déplacements |

FORTES PRECIPITATIONS

| Si votre département est orange | Si votre département est rouge |
|--|---|
| Visibilité réduite | Visibilité réduite |
| Risque d'inondations | Risque d'inondations importantes |
| Limitez les déplacements | Evitez les déplacements |
| Ne vous engagez pas à pied, en voiture sur une route inondée | Ne traversez pas une zone inondée ni à pied ni en voiture |

ORAGES

| Si votre département est orange | Si votre département est rouge |
|---|---|
| Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électrique | Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électrique |
| Ne vous abritez pas sous les arbres | Ne vous abritez pas sous les arbres |
| Limitez vos déplacements | Evitez les déplacements |

NEIGE / VERGLAS

| Si votre département est orange | Si votre département est rouge |
|---|---|
| Route difficile et trottoirs glissants | Route impraticable et trottoirs glissants |
| Préparez votre déplacement et votre itinéraire | Evitez les déplacements |
| Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière | Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière |

L'ALERTE :

Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo parmi lesquels on retrouve des cartes de vigilance qui définissent pour une durée de 24 heures le danger météorologique dans chaque département. Si le niveau de vigilance est orange ou rouge des bulletins de suivi régionaux et nationaux sont émis (description de l'évènement – conseils – heure du bulletin suivant) et diffusés par la presse locale et les médias ;

LES BONS REFLEXES :

Avant :

- Rentez le matériel et les objets susceptibles d'être emportés
- Arrêtez les chantiers, mettez les grues en girouette et rassemblez le personnel
- Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets

Pendant :

- Soyez informés en écoutant la radio (France Inter) et radios locales
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision
- Déplacez-vous le moins possible

Après :

- Coupez branches et arbres qui menacent de tomber
- Ne montez pas sur les toits ni dans les arbres fragilisés
- Faites attention aux fils électriques et de téléphone tombés à terre.

DEFINITION :

Déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Les mouvements lents et continus

- Les tassements et les affaissements de sols
- Le retrait -gonflement des argiles
- Les glissements de terrain le long d'une pente

Les mouvements rapides et discontinus

- Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains)
- Les écroulements et les chutes de blocs
- Les coulées boueuses et torrentielles

A VILLENY :

Pratiquement tout le département est concerné par ces deux types de mouvements de terrain. Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles. Ainsi les maisons individuelles sont les principales victimes de ce phénomène et ceci pour au moins deux raisons :

- La structure de ces bâtiments, légers et peu rigides, mais surtout fondés de manière relativement superficielle par rapport à des immeubles collectifs, les rend très vulnérables à des mouvements du sol d'assise.
- La plupart de ces constructions sont réalisés sans étude géotechniques préalables qui permettraient notamment d'identifier la présence éventuelle d'argile gonflante et de concevoir le bâtiment en prenant en compte le risque associé.

Depuis la vague de sécheresse des années 1989-91, le phénomène de retrait-gonflement été intégré au régime des catastrophe naturelles mis en place par la loi du 13 juillet 1982. En l'espace de 10 ans, ce risque naturel est devenu en France la deuxième cause d'indemnisation derrière les inondations.

LA PREVENTION : LES MESURES PRISES PAR LE DEPARTEMENT

L'aléa retrait gonflement des argiles

Il fait l'objet d'un programme de cartographie départementale conduit par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour la quarantaine de départements touchés par ce phénomène. Ces cartes ont pour but de délimiter toutes les zones qui sont à priori sujettes au phénomène de retrait-gonflement et de hiérarchiser ces zones selon un degré d'aléa croissant.

Les cavités souterraines :

Les cavités souterraines abandonnées (ouvrages souterrains d'origine anthropique et cavités naturelles) font l'objet d'un inventaire par le BRGM et le LREP (laboratoire Régional de l'Est Parisien)

Les travaux de protection pour réduire les risques

Il existe des mesures constructives qui limitent les dommages sur les bâtiments. Le simple respect de l'art en construction suffit la plupart du temps à éviter les dommages. Dans le cas contraire, les travaux sont à la charge des particuliers, propriétaires des terrains à protéger.

La prise en compte du risque dans l'aménagement

La maîtrise de l'urbanisme s'exprime à travers trois documents :

- **Le SCoT** (Schéma de Cohérence Territorial)
- **Le document d'urbanisme**
- **Le plan de prévention des risques**

LES BONS REFLEXES

Avant :

- S'informer des risques, des éventuelles mesures restrictives prévues en matière d'aménagement des mesures de sauvegardes existantes
- En cas de doute face à un mouvement de terrain inexpliqué ou des fissurations dans les murs d'un bâtiment: alerter les services techniques municipaux

Pendant :

- En cas d'éboulement ou de coulée de boue, fuir latéralement et gagner au plus vite les hauteurs les plus proches sans revenir sur ses pas
- Dans une zone sinistrée, s'éloigner des constructions en prenant garde aux chutes d'objets
- Ne pas rentrer dans les bâtiments endommagés qui peuvent être instables et représenter un danger
- Respecter les consignes des autorités et rejoindre le lieu de regroupement indiqué

Après :

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités

DEFINITION : QU'EST-CE-QUE LE RISQUE INDUSTRIEL ?

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

La loi de 1976 sur les installations classées pour la Protection de l'Environnement distingue :

- Les installations assez dangereuses soumises à déclaration
- Les installations plus dangereuses soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers
- Les plus dangereuses, dites « installations SEVESO » sont assujetties à une réglementation spécifique. Selon les quantités de substances dangereuses utilisées, on distingue deux sous-catégories :
 - ✓ Les établissements SEVESO seuil bas
 - ✓ Les établissements SEVESO seuil haut

Cette classification s'opère pour chaque établissement en fonction de différents critères : activités – procédés de fabrication – nature et quantité des produits élaborés, stockés.

LES GENERATEURS DE RISQUES SONT REGROUPES EN DEUX FAMILLES :

- Les industries chimiques produisent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire, notamment les engrais, les produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel...)
- Les industries pétrochimiques produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essence – goudron – gaz de pétrole liquéfié)

LES PRINCIPALES MANIFESTATIONS DU RISQUE INDUSTRIEL

- Les effets thermiques liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion
- Les effets mécaniques liés à une surpression résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation) provoquée par une explosion
- Les effets toxiques résultant de l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore – ammoniac – phosgène...) à la suite d'une fuite sur une installation.

A VILLENAY :

Aucune entreprise n'est répertoriée dans les cartographies des communes soumises aux risques industriels. Apparaissent dans la liste:

- Les établissements SEVESO seuil bas l'entreprise RECTICEL Proseat à TRILPORT 77470
- Les établissements SEVESO seuil haut l'entreprise BASF Ex-COGNIS à MEAUX 77100

PREVENTION : LES MESURES DE PREVENTION DANS LE DEPARTEMENT

La réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

L'ENSEMBLE DES ETABLISSEMENTS SOUMIS A AUTORISATION EST SOUMIS A :

- Une étude d'impact imposée à l'industriel afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement normal de son installation

· Une étude de dangers où l'industriel identifie de façon précise les accidents les plus dangereux pouvant survenir dans son établissement et leurs conséquences ; cette étude conduit l'industriel à prendre des mesures de prévention nécessaires et à identifier les risques résiduels.

LES ETABLISSEMENTS SEVESO SEUIL BAS :

· L'industriel doit mettre en œuvre une politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM)

LES ETABLISSEMENTS SEVESO SEUIL HAUT :

- La mise à jour de l'étude de danger tous les 5 ans
- L'élaboration de plans d'urgence : Plan d'Opération Interne (POI) élaboré par l'industriel et Plan Particulier d'Intervention (5PPI) élaboré par le Préfet.
- Une organisation formalisée de la sécurité intégrant le retour d'expérience
- L'information de la population à l'aide de plaquettes ou tout autre moyen approprié
- La maîtrise de l'urbanisation autour du site avec la détermination de périmètres de risque devant être repris dans les documents d'urbanisme.

LA PRISE EN COMPTE DANS L'URBANISME :

Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte le risque industriel. Le PLU peut préciser les zones où certaines ICPE peuvent être implantées. Réciproquement, ils peuvent délimiter des zones où les constructions sont interdites en raison de la protection contre les nuisances et l'existence de « risques technologiques ».

LES BONS REFLEXES :

Avant :

- Informer sur l'existence ou non d'un risque (car chaque citoyen a le devoir de s'informer)
- Evaluer sa vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques)
- Bien connaître le signal national d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise.

Pendant :

- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Si vous êtes témoin d'un accident donner l'alerte : 18 (pompiers) 15 (SAMU) 17 (Police) 112 (Pompiers ou SAMU) en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion...) et le nombre de victimes.
- S'il y a des victimes ne pas les déplacer sauf incendie
- Si un nuage toxique vient vers vous :
 - ✓ Fuir selon un axe perpendiculaire au vent
 - ✓ Trouver un local où se confiner
 - ✓ Se laver en cas d'irritation et si possible se changer
 - ✓ Si le signal d'alerte est déclenché, rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner
 - ✓ Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...)
 - ✓ Arrêter ventilation et climatisation
 - ✓ Eteindre tout ce qui est susceptible de provoquer une flamme ou une étincelle
 - ✓ S'éloigner des portes et fenêtres
 - ✓ Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

Après :

A la fin de l'alerte et en cas de mise à l'abri : aérée le local de confinement

DEFINITION : QU'EST-CE-QUE LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES ?

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, corrosive, radioactive.

Le transport de matières dangereuses (TMD) concerne essentiellement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et ferroviaires (1/3 du trafic); la voie d'eau (maritime et les réseaux de canalisation) et la voie aérienne participent à moins de 5% du trafic.

Un accident de TMD peut avoir à la fois un effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollutions des eaux et des sols)

ON PEUT OBSERVER TROIS TYPES D'EFFETS QUI PEUVENT ETRE ASSOCIES :

- Une explosion peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles, par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques et peuvent être ressentis à proximité du sinistre et jusqu'à dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.
- Un incendie peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle, l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, un sabotage. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures) qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques.
- Un dégagement de nuage toxique peut provenir d'une fuite de produit toxique ou résulter d'une combustion. En se propageant dans l'air, l'eau et ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par indigestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact.

A VILLENROY :

Tous les axes routiers par des dessertes locales sont susceptibles de recevoir du transport de matières dangereuses. Les axes routiers principaux : la RD 603 – la RD 5 – la rocade Sud/Ouest de Meaux.
La voie ferrée Paris-Strasbourg

LA PREVENTION :

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où dans le département. L'application de réglementation nationale en matière de transport de matières dangereuses permet la limitation des conditions de circulation (vitesse, stationnement, itinéraires), la formation des personnels de conduite, la construction de citernes et de canalisation soumises à contrôle, l'identification précise des produits transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité). (Règlement européen ADR du 5/12/1996, transcrit par l'arrêté français du 1/07/2001. Le transport par voie ferrée est régi par le règlement international RID. Les transports fluviaux nationaux et internationaux sont régis par l'accord européen ADNR. Le transport par canalisation fait l'objet de différentes réglementations qui permettent notamment d'intégrer les zones de passage des canalisations dans les documents d'urbanisme des communes traversées

Les plans de secours peuvent être activés en cas de besoin :

- Plan ORSEC lorsque le nécessite une catastrophe de toute nature
- Plan de Secours Spécialisé « Transport de Matières Dangereuses » spécifique au risque de transport de matières dangereuses par voie routière, ferrée, fluviale
- Plan de Secours Spécialisé « Transport de Matières Radioactives »
- Plan de Secours Spécialisé « Autoroute » qui a pour objectif d'organiser une intervention rapide et massive des moyens de secours exceptionnels sur les autoroutes
- Plan Rouge déclenché lorsqu'il y a beaucoup de victimes
- Protocole Transaid qui fait appel à l'assistance technique des usines les plus proches si l'expéditeur qui est responsable de son produit est défaillant

Les plans de secours font notamment intervenir des sapeurs-pompiers spécialisés :

- En risque chimique au travers des cellules mobiles d'intervention chimique
- En risque radiologique au travers des cellules de reconnaissance ou d'intervention sur les risques radiologiques.

LES BONS REFLEXES :

Avant :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

Pendant :

- Protéger : pour éviter un « suraccident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) à la police (17 ou 112) en précisant :
 - ✓ Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique...)
 - ✓ Le moyen de transport (PL, canalisation, train...)
 - ✓ La présence ou non de victimes
 - ✓ La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement...)
 - ✓ Le cas échéant, le numéro du produit et le code de danger.
 - ✓ En cas de fuite de produit :
 - ⇒ Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact se laver et si possible se changer)
 - ⇒ Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
 - ⇒ Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner

Après :

Si vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte.

GENERALITES :

Ils ne représentent pas de risque à l'échelle de chaque commune du département mais les consignes de sécurité face à leur survenance méritent d'être rappelées.

Ces risques sont de différents ordres :

- Risque de vents forts
- Risque de fortes précipitations
- Risque de grand froid (du 1er novembre au 31 mars)
- Risque de neige et verglas
- Risque de canicule (du 1er juin au 30 septembre)

Les conséquences des risques liés aux conditions météorologiques peuvent être importantes tant sur le plan humain, économique et environnemental.

A VILLENNOY :

Ces phénomènes climatiques sont à craindre. Voir tempête 1999.

LA PREVENTION :

La prévision météorologique : Mission fondamentale confiée à Météo-France. Elle s'appuie sur les observations des paramètres météorologiques et sur les conclusions qui en sont tirées par les modèles numériques.

La vigilance météorologique : Au-delà de la simple prévision du temps, la procédure **Vigilance Météo** a pour objectif de souligner et de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures. Le centre météorologique de Toulouse publie quotidiennement une carte de vigilance à 4 niveaux reprise par les médias en cas de niveaux orange ou rouge.

L'alerte météo : La procédure « Vigilance Météo » permet aussi :

- De donner aux autorités publiques, à l'échelon national et départemental, les moyens d'anticiper une crise majeure par une annonce plus précoce.
- De fournir aux préfets, aux maires et aux services opérationnels les outils de prévision et de suivi permettant de préparer et de gérer une crise.
- D'assurer simultanément l'information le plus large possible des médias et de la population en donnant à celles-ci les conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation.
- Les bulletins de suivi nationaux et régionaux contiennent 4 rubriques : la description de l'évènement, sa qualification, les conseils de comportement et la date et heure du prochain bulletin.
- En cas de situation orange (**niveau 3**) : les conseils comportementaux sont donnés dans les bulletins de suivi régionaux et repris voire adaptés par le préfet du département. Les services opérationnels et de soutien sont mis en pré-alerte par le préfet de zone ou de département et préparent en concertation avec le centre inter-régional de coordination de la sécurité civile (Circosc) un dispositif opérationnel.
- En cas de situation rouge (**niveau 4**) : les consignes de sécurité à l'intention du grand public sont données par le préfet sur la base des bulletins des suivis nationaux et régionaux. Les services opérationnels et de soutien se préparent en collaboration avec le Circosc. Le dispositif de gestion de crise est activé à l'échelon national, zonal, départemental et communal.

LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE :

Les consignes individuelles de sécurité sont détaillées en fonction du site de phénomène (source : Météo France). Elles sont consultables sur le site internet de Météo France.

Internet : www.vigilance.meteofrance.com

MÉTÉO FRANCE **Vigilance météorologique**

Actualiser Imprimer Mentions légales Droits de reproduction

Carte de vigilance Version tableau Version accessible Carte noir & blanc Widgets Qu'est-ce que la vigilance ? Dangers météorologiques Conséquences et conseils

Vigilance météorologique
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le vendredi 03 août 2018 à 16h00
Validité : jusqu'au samedi 04 août 2018 à 16h00

Consultez le **bulletin national**
Poursuite de l'épisode caniculaire concernant une grande partie du pays.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :
Canicule/Orange – Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez vous, mouillez vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez fréquemment et abondamment même sans soif. – Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

Pas de vigilance particulière.

Vent violent Neige-verglas
Pluie-Inondation Inondation
Orages Vagues-submersion
Canicule

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

VENT VIOLENT – NIVEAU 3

| CONSEQUENCES POSSIBLES | CONSEILS DE COMPORTEMENT |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes. · Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. · Des branches des arbres risquent de se rompre. · Les véhicules peuvent être déportés · La circulation peut être perturbée en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. | <ul style="list-style-type: none"> · Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroutes, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent · Ne vous promenez pas en forêt. · En ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers. · N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas les fils électriques tombés au sol. · Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. |

VENT VIOLENT – NIVEAU 4

| CONSEQUENCES POSSIBLES | CONSEILS DE COMPORTEMENT |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · Avis de tempête très violente · Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement très importantes · Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés · La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau · Les transports aériens et ferroviaires peuvent être sérieusement affectés. | <p>Dans la mesure du possible</p> <ul style="list-style-type: none"> · Restez chez vous · Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales · Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous <p>En cas d'obligation de déplacement</p> <ul style="list-style-type: none"> · Limitez-vous au strict indispensable en évitant de préférence les secteurs forestiers · Signalez votre départ et votre destination à vos proches <p>Pour protéger votre intégrité physique et votre environnement proche</p> <ul style="list-style-type: none"> · Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés · N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas les fils électriques tombés au sol · Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable <ul style="list-style-type: none"> · Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion. |

FORTES PRECIPITATIONS – NIVEAU 3

| CONSEQUENCES POSSIBLES | CONSEILS DE COMPORTEMENT |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · De très fortes précipitations sont attendues susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours · Des inondations très importantes sont possibles y compris dans les zones rarement inondables sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés · Des cumuls très importants de précipitation sur de courtes durées peuvent localement provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés · Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau. | <p>Dans la mesure du possible</p> <ul style="list-style-type: none"> · Restez chez vous · Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales · Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous <p>En cas d'obligation de déplacement</p> <ul style="list-style-type: none"> · Limitez-vous au strict indispensable en évitant de préférence les secteurs forestiers · Signalez votre départ et votre destination à vos proches <p>Pour protéger votre intégrité physique et votre environnement proche</p> <ul style="list-style-type: none"> · Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés · N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas les fils électriques tombés au sol · Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable <ul style="list-style-type: none"> · Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion. |

FORTES PRECIPITATIONS – NIVEAU 4

| CONSEQUENCES POSSIBLES | CONSEILS DE COMPORTEMENT |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · De très fortes précipitations sont attendues susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours · Des inondations très importantes sont possibles y compris dans les zones rarement inondables sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés · Des cumuls très importants de précipitation sur de courtes durées peuvent localement provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés · Risque de débordement des réseaux d'assainissement · Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau. · Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire | <p>Dans la mesure du possible : Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés</p> <p>En cas d'obligation de déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Soyez prudents. Respectez en particulier les déviations mise en place · Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée <p>Pour protéger votre intégrité physique et votre environnement proche :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations · Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable · Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils · N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité. |

GRAND FROID – NIVEAU 4

| CONSEQUENCES POSSIBLES | CONSEILS DE COMPORTEMENT |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">· Le grand froid peut mettre en danger les personnes fragilisées ou isolées notamment les personnes âgées, handicapées, souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes ou certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud· Veillez particulièrement aux enfants· Certaines prises de médicaments peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseils à votre médecin· En cas de sensibilité personnelle aux gerçures (mains-lèvres) consultez un pharmacien· Chez les sportifs et les personnes travaillant à l'extérieur : attention à l'hyperthermie à l'aggravation de symptômes persistants· Les symptômes de l'hyperthermie sont progressifs : chair de poule, frissons, engourdissement des extrémités sont des signaux d'alarme : en cas de persistance, ils peuvent nécessiter une aide médicale | <ul style="list-style-type: none">· Evitez les expositions prolongées au froid et au vent. Evitez les sorties le soir et la nuit· Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques· Habillez-vous chaudement de plusieurs couches de vêtements avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau. Couvrez-vous la tête et les mains : ne gardez pas de vêtements mouillés.· De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude pas de boisson alcoolisée· Assurez une bonne ventilation des habitations même brève au moins une fois par jour ; vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, pièces humidifiées, non surchauffées· Evitez les efforts brusques· Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou de verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé· Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement complet· Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez-le « 115 » |

NEIGE OU VERGLAS – NIVEAU 3

| CONSEQUENCES POSSIBLES | CONSEILS DE COMPORTEMENT |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">· Des chutes de neige ou du verglas dans des proportions importantes pour la région sont attendus· Les conditions de circulation peuvent devenir très difficiles sur l'ensemble du réseau tout particulièrement en secteur forestier où les chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés· Les risques d'accident sont accrus· Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone. | <ul style="list-style-type: none">· Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer· Privilégiez les transports en commun· Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR)· Préparez-vous déplacements et votre itinéraire· Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place· Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation· Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux· Ne touchez en aucun cas des fils électriques tombés au sol |

NEIGE OU VERGLAS – NIVEAU 4

| CONSEQUENCES POSSIBLES | CONSEILS DE COMPORTEMENT |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · De très importantes chutes de neige ou du verglas sont attendues susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique · Les conditions de circulation risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau · De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires. | <p>Dans la mesure du possible</p> <ul style="list-style-type: none"> · Restez chez vous · N'entreprenez aucun déplacement autre que ceux absolument indispensables · Mettez-vous à l'écoute de vos radios locales <p>En cas d'obligation de déplacement</p> <ul style="list-style-type: none"> · Renseignez-vous auprès du CRIRC · Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches · Munissez-vous d'équipements spéciaux · Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule · Respectez scrupuleusement les restrictions de circulation et déviations mises en place · Ne quittez votre véhicule sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs <p>Pour protéger votre intégrité physique et votre environnement proche</p> <ul style="list-style-type: none"> · Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux · Ne touchez en aucun cas des fils électriques tombés au sol · Ne touchez en aucun cas des fils électriques tombés au sol · Protégez vos canalisations d'eau contre le gel · Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable · Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion |

CANICULE – NIVEAU 3

| CONSEQUENCES POSSIBLES | CONSEILS DE COMPORTEMENT |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est à dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées · Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur · Veillez aussi sur les enfants | <ul style="list-style-type: none"> · Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit · Utilisez ventilateur et ou climatiseur si en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour · Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains · Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour même sans soif · Continuez à manger normalement · Ne sortez pas aux heures les plus chaudes · Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers · Limitez vos activités physiques · En cas de malaise ou de troubles du comportement appelez un médecin · Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie · Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. <p>Accompagnez-les dans un endroit frais.</p> |

CANICULE – NIVEAU 4

| CONSEQUENCES POSSIBLES | CONSEILS DE COMPORTEMENT |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">· Chacun de nous est menacé même les sujets en bonne santé· L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est à dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées· Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur· Veillez aussi sur les enfants | <ul style="list-style-type: none">· Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit· En cas de malaise ou de troubles du comportement appelez un médecin· Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie· Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais.· Utilisez ventilateur et ou climatiseur si en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour· Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains· Continuez à manger normalement· Ne sortez pas aux heures les plus chaudes· Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers· Limitez vos activités physiques |